



Yves-Marie Le Lay,Président
7 route de Kermarquer 29241 Locquirec
02 98 67 46 61 - 06 12 74 34 56

le 17 mars 2014

à

Courrier AR

Monsieur le Préfet de Région
Préfecture de la Région Bretagne
3, avenue de la Préfecture
35026 Rennes Cedex

Monsieur le Préfet

par ce courrier nous souhaitons attirer votre attention et vous demander d'agir au plus tôt sur un risque élevé de mise en danger de la vie d'autrui que nous vous avons déjà signalé à plusieurs reprises. (Courriels des 7 août 2010, des 21 juillet et 15 septembre 2011, courrier AR du 6 septembre 2013).

En effet les beaux jours vont à nouveau faire ressurgir sur nos plages de Bretagne une toxicité insidieuse et récurrente. Des sédiments, anodins en apparence, mais gorgés d'hydrogène sulfuré et d'autres gaz issus de la décomposition des marées vertes font peser un risque d'intoxication à toutes les personnes fréquentant les plages bretonnes affectées par cette pollution. Ce danger est d'autant plus grave qu'il est imperceptible parce que la putréfaction des algues se produit sous le sable ou la vase, souvent en l'absence même d'amas d'algues sur la plage.

Les contrôles que nous avons effectués cet été en présence d'un huissier de Justice, sont édifiants et alarmants. Ce procès verbal est disponible sur le site www.alguesvertes.fr .

Au risque de notre santé bien qu'armés de masques, nous avons constaté que les gaz qui s'échappent par bulles au travers du sable, parfois sous la pression d'un pas, peuvent dépasser la norme mesurable en hydrogène sulfuré de nos dosimètres, soit plus de 500 ppm.

Nous vous rappelons que l'Etat français depuis Juillet 2000 fixe à 320 ppm pour une durée d'exposition de 20 minutes la dose mortelle ! Le seuil de toxicité irréversible est fixé pour une durée d'1 minute et une valeur de seulement 50 ppm. Le seuil de 0,002 ppm a été établi comme provoquant l'irritation des yeux (voir les dossiers et études officielles sur le site, notamment celle de l'INERIS-DRC 09-108407-10226A pages 13 et 14).

L'ambiguïté entretenue, le défaut d'information locales, l'absence de balisage des zones à risques (alors que tout un chacun peut ressentir une irritation des voies respiratoires et des yeux ou un étourdissement), développent une inquiétude grandissante des populations et jette en définitive un discrédit total, en été, sur l'état sanitaire des côtes de Bretagne.

Nous, associations solidaires fédérées dans Sauvegarde du Trégor, et riverains, ne souhaitons plus que d'innocents promeneurs anonymes, puissent être exposés, intoxiqués, voire tués. Nous formulons les plus grandes craintes à l'égard d'enfants plus fragiles et plus proches des zones d'émission.

Nous vous demandons expressément, à nouveau, de mettre en place sur les lieux contrôlés une information claire au moyen de panneaux réglementaires, et d'interdire les zones dangereuses.

Par ailleurs, nous apportons aussi la démonstration que ce sont bien les seules algues du type ulva échouant massivement sur l'estran qui sont responsables de la production d'hydrogène sulfuré. Cette décomposition a aussi pour effet de détruire toute vie animale dans les sédiments et présente à ce titre une atteinte significative à la biodiversité, de surcroît dans des zones dont l'habitat est protégé par la législation Natura 2000.

Enfin, nous jugeons que les Plans Algues Vertes ne sont pas à la hauteur de ces enjeux sanitaires et environnementaux. En effet, au mieux, ils ne programment la réduction de cette pollution qu'en 2027. Quant au ramassage des algues, il ne pallie en rien cette toxicité latente et cette destruction d'habitats d'espèces faunistiques et floristiques.

Nous espérons une réponse de votre part. Dans cette attente veuillez agréer monsieur le Préfet, l'expression de notre cordialité.

Yves-Marie Le Lay pour **Sauvegarde du Trégor**, association agréée pour l'environnement par jugement du Tribunal Administratif de Rennes le 21 février 2014, annulant le refus de son agrément par M. le Préfet des Côtes d'Armor.